



RENOUVELLEMENT CARTE IDENTITE

La demande de renouvellement de la **carte d'identité** est gratuite, à condition de pouvoir présenter l'ancienne **carte**.

Il n'est pas possible d'obtenir une carte d'identité en urgence. Seul un passeport peut être délivré en urgence (motif d'ordre médical ou humanitaire ou pour des raisons professionnelles) et sous certaines conditions.

1- Rechercher une mairie équipée

L'ANTS, l'Agence nationale des titres sécurisés, met à disposition un **moteur de recherche** vous permettant de **trouver un rendez-vous** dans une mairie équipée :

Mairie de SOMMIERES

27 QUAI GAUSSORGUES BP 72002 | 30250 SOMMIERES

[04 66 80 88 00](tel:0466808800)

Lundi : lundi : Du Lundi au Jeudi : 09h00 - 12h00 et 14h00 - 17h00 Le Vendredi : 09h00 - 12h00 et 13h30 - 16h30

Mardi : Fermé

Mercredi : Fermé

Jeudi : Fermé

Vendredi Fermé

Samedi : Fermé

Dimanche : Fermé

Mairie de CASTRIES

4 rue de la Promenade | 34160 CASTRIES

[04 67 91 28 50](tel:0467912850)

Lundi : 8h00 - 12h00 14h30 - 18h00

Mardi : 8h00 - 12h00 14h30 - 18h00

Mercredi : 8h00 - 12h00 14h30 - 18h00

Jeudi : 8h00 - 12h00 14h30 - 18h00

Vendredi 8h00 - 12h00 14h30 - 17h00

Samedi : Fermé

Dimanche : Fermé

Mairie de LUNEL

240 AVENUE VICTOR HUGO | 34400 LUNEL

Lundi : lundi : mardi : mercredi : jeudi : vendredi : samedi : dimanche :

Mardi : Fermé

Mercredi : Fermé
Jeudi : Fermé
Vendredi Fermé
Samedi : Fermé
Dimanche : Fermé

Police Municipale : 04 67 87 84 00

Avant de vous déplacer, vous pouvez préparer la démarche en faisant une **pré-demande en ligne**, mais ce n'est pas une obligation, via le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21089>

La pré-demande vous permet de gagner du temps lors du dépôt du dossier.

2 - les documents originaux demandés

Les documents à fournir dépendent de la date d'expiration de votre carte d'identité actuelle.

2.1 La carte est périmée depuis plus de 5 ans

Vous devez présenter les documents suivants :

- Votre carte d'identité
- 1 photo d'identité de moins de 6 mois et [conforme aux normes](#)
- 1 [justificatif de domicile](#)
- Si vous avez fait une pré-demande : n° de pré-demande et/ou le QR code obtenus à la fin de la démarche (il est conseillé d'imprimer le récapitulatif de pré-demande)

2.2 La carte est périmée depuis moins de 5 ans

Vous devez présenter les documents suivants :

- Votre carte d'identité
- 1 photo d'identité de moins de 6 mois et [conforme aux normes](#)
- 1 [justificatif de domicile](#)
- Si vous avez fait une pré-demande : n° de pré-demande et/ou le QR code obtenus à la fin de la démarche (il est conseillé d'imprimer le récapitulatif de pré-demande)

2.2 La carte est périmée depuis plus de 5 ans

Vous devez présenter les documents suivants :

Si passeport valide ou périmé de moins de 5 ans :

- votre passeport
- Votre carte d'identité
- 1 photo d'identité de moins de 6 mois et [conforme aux normes](#)
- 1 [justificatif de domicile](#)
- Si vous avez fait une pré-demande : n° de pré-demande et/ou le QR code obtenus à la fin de la démarche (il est conseillé d'imprimer le récapitulatif de pré-demande)

Si passeport périmé de plus de 5 ans :

- Votre carte d'identité
- 1 photo d'identité de moins de 6 mois et [conforme aux normes](#)
- 1 [justificatif de domicile](#)
- Vérifiez si [l'état civil du lieu de naissance est dématérialisé](#). Si ce n'est pas le cas, il faut fournir un [acte de naissance \(copie intégrale ou extrait avec filiation\)](#) de **moins de 3 mois**.
- [Justificatif de nationalité française](#) si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple)
- Si vous avez fait une pré-demande : n° de pré-demande et/ou le QR code obtenu à la fin de la démarche (il est conseillé d'imprimer le récapitulatif de pré-demande)